



Press Releases/Information Notes



Une Nouvelle initiative combat la menace mondiale croissante du crime environnemental

Le PNUE lance le Projet 'Douanes Vertes' dans le but d'aider les agents des douanes à prendre le dessus sur le commerce illicite en produits chimiques, déchets dangereux et en espèces menacées d'extinction

Bruxelles/Paris/Nairobi, 2 juin 2003 - Les agents des douanes du monde entier vont recevoir du renfort dans la bataille en cours contre le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, des produits chimiques toxiques, des déchets dangereux et des espèces menacées d'extinction ; commerce qui actuellement vaut plusieurs milliards de dollars.

Visant essentiellement à former les gardes-frontières à mieux repérer et appréhender les trafiquants de 'marchandises environnementales', un nouveau site web intitulé 'Douanes vertes' sera mis en ligne aujourd'hui visitez : <http://www.unepie.org/ozonaction/customs> Le Site fait parti d'une initiative dont l'objet est d'arrêter la croissance du crime environnemental, une des nouvelles facettes les plus rentables et à croissance rapide de l'activité criminelle internationale.

Klaus Toepfer, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui est à l'origine de cette initiative, a déclaré pour l'occasion : « Le trafic de l'ivoire, des os de tigres et des orchidées rares menace directement la survie des espèces. Le commerce illicite des déchets toxiques affecte négativement l'environnement et la santé de milliers de personnes à travers le monde en développement. En même temps, des groupes criminels font passer des produits à effets délétères sur l'environnement tels que les chlorofluorocarbones (CFC) qui appauvrissent la couche d'ozone et dont le commerce légal se prête à de strictes restrictions internationales. »

M. Toepfer ajoute : « Il est essentiel de renforcer les capacités des officiers des douanes, qui sont les soldats en première ligne de tous les efforts déployés au niveau national pour combattre le commerce illicite. »

Le crime environnemental est une activité commerciale importante et de plus en plus lucrative.

Thomas L. Sansonetti, le Procureur général adjoint de la Division chargée de l'environnement et des ressources naturelles du Ministère de la justice des Etats-Unis, déclare : « Selon un rapport daté de décembre 2000 du gouvernement des Etats-Unis, les réseaux criminels locaux et internationaux à travers le monde gagnent entre 22 et 31 milliards de dollars annuellement de la décharge de déchets dangereux, du trafic de matières dangereuses interdites et de l'exploitation et de la contrebande de ressources naturelles protégées. Pour ce qui est de l'application de la loi et la formation douanière dans le monde, nous avons urgemment besoin d'une intervention internationale coordonnée afin de renforcer les capacités des pays à combattre ce problème au niveau national. L'initiative 'Douanes Vertes' menée par le PNUE peut pourvoir aux besoins en formation exhaustive efficace afin de renforcer les capacités institutionnelles des pays à faire face au crime de l'environnement et à appliquer les accords environnementaux multilatéraux. »

Ce même rapport du Gouvernement américain, Evaluation de la menace du crime international, stipule que le rendement annuel des organisations criminelles est de 10 à 12 milliards de dollars, profit tiré essentiellement de la décharge d'ordures et de déchets dangereux. Le rapport souligne également l'importance du vol et du commerce illégal des ressources naturelles (dont l'exploitation illicite des forêts et le commerce en gros bois d'œuvre) en tant qu'activités extrêmement rentables pour les organisations criminelles, qui en tirent 5 à 8 milliards de dollars par an.

Les substances qui appauvrissent la couche d'ozone constituent un marché noir de 20 000 à 30 000 tonnes métriques. L'importation illégale de ces substances coûte bien moins cher que les CFC recyclables légalement ou obtenus des stocks existants limités.

Afin d'aider à combattre ces problèmes, le PNUE a proposé l'initiative 'Douanes Vertes'. Le projet vise à améliorer la coordination de la collecte de renseignements et l'échange d'informations, ainsi que la rédaction de directives (tels que des codes de pratiques d'excellence) et la formation parmi les organisations partenaires impliquées.

Le site web est un élément clé du projet. Il permettra aux organisations intéressées et aux agents des douanes eux-mêmes d'accéder facilement à l'information dont ils ont besoin. Les données à leur portée comprennent entre autre : une liste des cours essentiels, les noms des professeurs maîtres en matières d'environnement disponibles et les présentations digitales des cours passés.

Les premières organisations à entrer en partenariat pour ce projet sont le PNUE, Interpol (l'organisation internationale de police criminelle), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux qui contiennent des provisions sur le commerce. Ces traités administrés par le PNUE comprennent la Convention de Basel sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

La plupart des partenaires collaborent déjà dans le domaine de la formation et le partage d'information. Cependant, un des objets du projet 'Douanes Vertes' est de harmoniser les efforts des différentes parties prenantes, particulièrement ceux liés aux accords environnementaux multilatéraux afin que les officiers des douanes entreprennent une formation qui touche à tous les accords environnementaux pertinents.

« En partageant leur expertise, leur expérience et leur infrastructure, les accords environnementaux multilatéraux travaillent ensemble pour créer un front commun de formation coordonnée » souligne Klaus Toepfer. Il ajoute : « De plus, cette approche cohérente au problème du commerce illicite devrait aider à assurer la mise en application des accords en question. »

M. Toepfer a tenu ces propos lors de sa visite à Bruxelles aujourd'hui. Il s'y trouvait pour signer un Mémorandum d'accord entre le PNUE et l'OMD, qui vise essentiellement à renforcer les liens entre les deux organisations dans le domaine des questions liées à l'application des lois environnementales.

Klaus Toepfer : « L'Organisation mondiale des douanes entreprend de nombreuses activités importantes, dont le soutien des enquêtes qui suivent la piste du crime environnemental. En tant que seule organisation internationale intergouvernementale spécialisée dans les questions de douanes, elle est un partenaire essentiel de la nouvelle initiative que nous lançons aujourd'hui. »

Pour plus de précisions, contacter : Michael Williams, Porte-parole du PNUE en Europe, tél. : +41-22-917-8242/8196/8244, mobile : +41-79-409-1528, courriel : michael.williams@unep.ch
Eric Falt, Porte-parole du PNUE/Directeur de la Division de la Communication et de l'Information public, au Tel: 254 2 623292, Mobile: 254 (0) 733 682656, E-mail: eric.falt@unep.org ou
Nick Nuttall, UNEP Head of Media, au Tel: 254 2 623084, Mobile: 254 (0) 733 632755, E-mail: nick.nuttall@unep.org

Communiqué de Presse PNUE 2003/37F

